

Fiche 3 – Décryptage d'une fake news : non, l'aide publique au développement de la France ne finance ni l'Algérie ni la Chine

Parfois caricaturée et souvent mal comprise, l'aide publique au développement (APD) est devenue l'objet de [fausses informations](#) et d'instrumentalisations politiques. Elle est attaquée et remise en question pour ce qu'elle n'est pas. Illustration avec deux cas pratiques : l'Algérie et la Chine.

A RETENIR

- Les montants d'aide publique au développement directement alloués par la France à l'Algérie sont marginaux : **5,3 millions d'euros en 2024**, soit 0,03 % de l'aide publique au développement de la France, ou 0,002 % du RNB de l'Algérie, un niveau trop faible pour exercer une influence significative sur les orientations du pays.
- 96 % de l'aide publique au développement attribuée à l'Algérie correspond en réalité à **des dépenses effectuées sur le territoire français**, notamment la comptabilisation de **l'accueil d'étudiants** selon une péréquation complexe.
- **La France ne finance aucune aide publique au développement à la Chine** depuis 2020. Seule l'Agence française de développement lui alloue des prêts aux conditions du marché, ce qui par définition ne constitue pas de l'aide publique au développement.
- Si la politique de solidarité internationale de la France a pour objectif affiché de cibler en priorité **les pays les plus vulnérables**, dans les faits, elle **alloue tout particulièrement son aide publique au développement à des pays à revenu intermédiaire en raison de sa politique de prêts**.

frais de scolarité des étudiants algériens en France et 2,4 millions aux dépenses de fonctionnement du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères. Selon ces données, **96 % des flux « vers l'Algérie » correspondent donc à des dépenses effectuées sur le territoire français ou pour financer des institutions françaises**.

Ainsi, **les transferts financiers effectifs de la France à l'Algérie au titre de l'APD sont marginaux. En 2024, ils se sont élevés à 5,3 millions d'euros** pour financer des projets d'éducation des jeunes à la citoyenneté, de renforcement de la justice pénale, de gestion des littoraux ou encore de professionnalisation des enseignants.

Les frais de scolarité, ou frais d'écologie comptabilisés dans l'aide publique au développement comprennent les bourses versées aux étudiants étrangers, mais aussi les coûts estimés de leur formation dans les établissements publics français. Autrement dit, **même sans aide financière directe, le coût de leurs études pris en charge par l'État est compté comme aide au développement**, une estimation comptable sans mesure réelle du coût par étudiant.

Par exemple : Aïssatou, étudiante sénégalaise, fait partie des étudiants originaires des 143 pays bénéficiaires de l'APD accueillis en France. L'État estime le coût de leur formation à partir d'un coût moyen, calculé en rapportant la dépense totale d'enseignement supérieur au nombre d'étudiants. Sur cette base, évaluée entre 10 000 et 15 000 € par an, et comme Aïssatou ne paie que 300 € (jusqu'à la généralisation des droits d'inscription différenciés), la France peut comptabiliser la différence comme APD selon les règles de l'OCDE.

Faits et chiffres

Les financements vers l'Algérie

En 2024, la France a déclaré à l'OCDE, l'organisme qui comptabilise les données officielles, **140 millions d'euros** d'aide publique au développement en faveur de l'Algérie. Dans le détail, 132,5 millions d'euros correspondent aux

Attention aux fake news : au cours des sept dernières années, la France a comptabilisé en moyenne 116 millions d'euros d'aide publique au développement à destination de l'Algérie chaque année, soit environ **800 millions d'euros sur sept ans. 95 % de cette somme correspond aux frais de scolarité d'étudiants algériens en France et à des frais administratifs dépensés en France.** Dès lors, conditionner l'aide publique au développement versée à l'Algérie à la réadmission de personnes en situation irrégulière visées par une mesure d'éloignement, comme le proposent de nombreuses personnalités politiques - comme [ici](#), [ici](#), [ici](#), [ici](#) ou encore [là](#) -, relève davantage d'une posture rhétorique que d'un levier réel.

Les financements vers la Chine

La France ne verse aucune aide publique au développement à la Chine depuis 2020. Si l'Agence française de développement (AFD) y finance bien des projets, notamment relatifs au climat, ces financements se font uniquement sous la forme de **prêts au taux du marché**, et non sous la forme de dons ou de prêts à des taux favorables, dits concessionnels. Ils ne correspondent donc pas aux critères de l'APD définis par l'OCDE. Pour la Chine, l'intérêt de ces prêts tient moins à leur coût qu'à l'expertise apportée par l'AFD dans la conduite des projets.

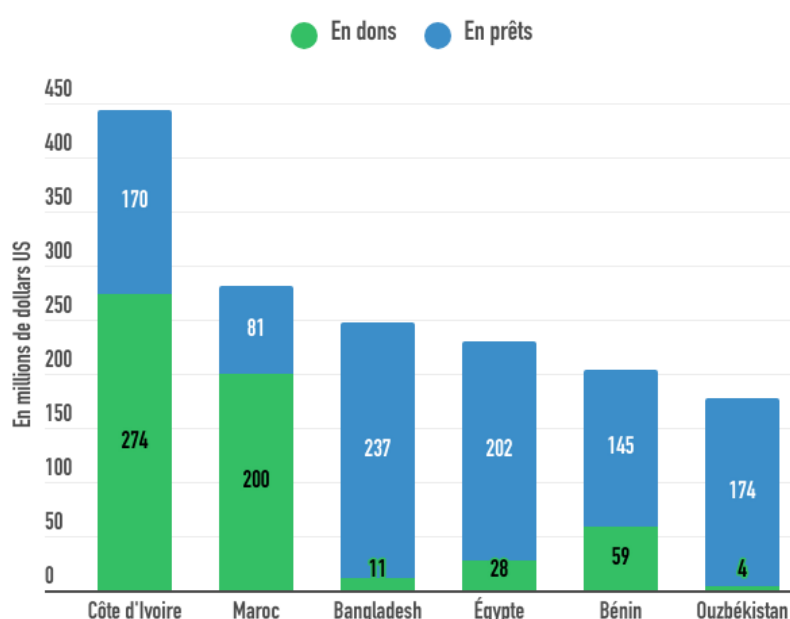
Dans le cas de la Chine, les prêts sont intégralement remboursés avec intérêts : non seulement ils n'ont aucun coût pour les contribuables français, mais ils génèrent des recettes. La France n'alloue aucune subvention sous la forme de dons à la Chine.

Pour approfondir : Où se concentre l'aide publique au développement de la France

En 2024, les montants de l'aide publique au développement bilatérale ont été principalement alloués à la Côte d'Ivoire, au Maroc, au Bangladesh, à l'Égypte, au Bénin et à l'Ouzbékistan.

Autrement dit, oui, la France oriente des fonds issus de son aide publique au développement vers des [pays à revenu intermédiaire supérieur](#). Il faut toutefois distinguer les prêts, souvent dirigés vers des pays à revenu intermédiaire, et les dons ou subventions, qui relèvent d'une logique de solidarité. À noter que parmi les pays donateurs, la France se distingue par un recours plus important aux prêts dans son aide publique au

PRINCIPAUX PAYS DESTINATAIRES D'APD BILATÉRALE DE LA FRANCE EN PRÊTS ET EN DONS, EN 2024



Source : OCDE DAC2A (2026)

développement bilatérale (75 % de dons seulement, contre 90 % en moyenne).

L'Agence française de développement (AFD) assure le financement de projets d'aide au développement via des dons et des prêts. Pour être comptabilisés en aide publique au développement, les prêts doivent être accordés à des **pays éligibles** à des **conditions plus avantageuses que le marché**, on parle alors de « prêts concessionnels ». Dans ce cas, l'AFD ne retient pas tout le montant prêté, mais seulement **l'équivalent-don** : la part « subventionnée » du prêt, soit l'écart entre ce que le pays remboursera réellement et ce qu'il aurait remboursé avec un prêt aux conditions du marché.

Par ailleurs, en raison des inégalités d'accès aux marchés financiers, sur lesquels les pays les plus pauvres empruntent à des taux plus élevés que les pays plus riches, les prêts aux taux auxquels emprunte la France restent pour eux une source de financement utile.

Fake news et approximations : ils l'ont dit

Les approximations et contre-vérités de Sarah Knafo à propos de l'Agence française de développement, Libération, février 2025

La France donne 800 millions à l'Algérie tous les ans ? Pourquoi ces affirmations doivent être nuancées, 20 Minutes, septembre 2024

Genre en Albanie, écologie en Chine... Les révélations chocs de Sarah Knafo sur l'Agence française de développement, Le Journal du dimanche, février 2025

Regards et témoignages

« **Ce qu'on déclare à l'OCDE comme aide publique au développement, ce sont des bourses pour les étudiants algériens en France. En réalité, l'AFD n'a pas d'activité en Algérie.** » Rémy Rioux, directeur général de l'AFD

jusqu'en mai 2026, [Public Sénat](#), 10 juillet 2025.

« **On nous dit que l'AFD "prend de l'argent public", que c'est "un scandale". Or, nous sommes avant tout une banque et notre principale activité consiste en des prêts. Sur 13 milliards d'euros investis en 2025, moins de deux milliards venaient du contribuable.** » Rémy Rioux, [Le Dauphiné libéré](#), 21 mai 2025.

« **Christophe Lecourtier, directeur général de l'AFD depuis mai 2026, au sujet des priorisations géographiques de l'AFD : « Cela impliquera aussi de réévaluer notre positionnement dans les grands pays émergents, et notamment en Chine. [...] Dès les conclusions de notre revue, je n'hésiterai pas à amorcer un arrêt ordonné des financements de l'AFD vers la Chine.** » [audition à l'Assemblée nationale](#), 8 avril 2026.

Pour aller plus loin

- [L'analyse](#) des orientations du dernier Conseil présidentiel sur les partenariats internationaux (Focus 2030) ;
- [Profil pays : Algérie](#), Agence française de développement ;
- [Profil pays : Chine](#), Agence française de développement ;
- Décryptage « [D'où vient l'argent que le groupe AFD investit dans le monde ?](#) », Agence française de développement ;
- « [L'aide publique au développement française en Algérie](#) », Ambassade de France à Alger ;
- Le décodage « [Crédits budgétaires et APD](#) », Direction générale du Trésor ;
- [Données](#) sur les versements d'aide publique au développement de la France vers l'Algérie depuis 2018, OCDE.

EXPERTISE 2030

Vous souhaitez interviewer ou bénéficier d'un éclairage sur l'aide publique au développement ?

Identifiez et contactez des experts via Expertise 2030, le répertoire des spécialistes des enjeux de développement et de solidarité internationale.